

Lettre d'info municipale

Sommaire

Saillans au quotidien	2-7
Photos souvenir	8-9
Participatif	10-12
Expression libre	12-15
Contacts	16

Inscriptions

Au 18 octobre 2014, 367 adresses e-mail reçoivent la lettre d'information municipale au format PDF (dont une quarantaine hors Saillans).

59 lettres d'info sont imprimées et distribuées dans des boîtes aux lettres ou envoyées (merci à notre "factrice" bénévole Janine Renard).

Si vous ne la recevez pas, inscrivez-vous en remplissant le coupon ci-dessous.

Attention : l'agenda communal mensuel sera affiché sur les panneaux municipaux dans le village (place du Fossé, esplanade de l'Eglise et angle Coupois/rue St Jean) et les 3 quartiers suivants : Samarins, Chapelains, Tréville, et ne sera pas distribué. Une version papier est disponible sur simple demande en mairie.

Seule la Lettre d'information municipale sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) (suite à la réforme des rythmes scolaires)

Depuis la rentrée, près de 100 enfants sont inscrits les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30. Carole Milliez a été embauchée pour assurer la coordination de ce nouveau temps scolaire, avec l'appui des élèves "jeunesse".

Notre fil conducteur a été la charte de ce que nous voulons pour les enfants de Saillans [**je joue, je bouge, je découvre et je crée**] élaborée durant les Groupes Action Projet (lire la lettre d'info de cet été).

En élémentaire, les enfants ont choisi leurs activités parmi : magie avec Hélène, autour du vélo avec le Club du VTT, Michel et Jean-François, chant choral avec Myriam, découverte du basket avec le Club de Basket et Grégory, peinture-dessin avec la Palette de Gribouille, jeux de bulles avec Christine, jeux collectifs avec Vincent, yoga avec Carole, atelier philo avec Sophie.

Tous les encadrants sont soit titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), soit en stage en vue d'obtenir le BAFA, soit titulaires d'un BE sportif ; l'équipe est complétée de bénévoles.

En maternelle, avec les **ATSEM** [Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles] Annick, Margaux et Karine et les bénévoles de la bibliothèque : lectures d'albums, en tenant compte du rythme des enfants.

Afin de préparer au mieux la 2^{ème} période, entre les vacances de Toussaint et les vacances de Noël, une première réunion du groupe de pilotage permettant d'évaluer le dispositif a eu lieu le 7 octobre. Ce groupe est constitué de parents délégués, d'enseignants, d'élèves et de l'équipe TAP. Le compte-rendu sera rendu public sous peu.



**Extinction de l'éclairage de nuit
ça démarre la nuit du mardi 28
octobre à minuit
(voir texte page 2)**

Inscription à la Lettre d'info

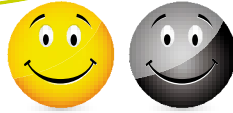
Nom Prénom _____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

mail : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

papier : mon adresse _____





Extinction de l'éclairage de nuit

Dernière mise à jour du calendrier :

- lancement des marchés pour les modifications à apporter par SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme - service public de l'énergie dans Drôme) : début septembre.
- 3 octobre : réception des offres et évaluation.
- 2^{ème} semaine d'octobre : réunion de démarrage entre le SDED et les entreprises retenues.
- ensuite commande du matériel et installation sur place à Saillans.
- **28 octobre, minuit, mise en service de l'extinction sauf sur la déviation car ces travaux ne peuvent intervenir qu'en janvier ou février.**

Une campagne d'information spécifique aura lieu et une 2^{ème} réunion publique se tiendra le mercredi 19 novembre à 18h en présence du SDED avec les participants du Groupe action-projet.

Les illuminations de Noël

Les illuminations sont maintenant incluses dans le service Eclairage Public géré par le syndicat d'électricité SDED.

Cette année, Hervé Nivot effectuera la pose et la dépose. Il utilisera le matériel existant qui lui appartient en grande partie. L'année prochaine, ceci sera fait par le prestataire retenu par SDED (société INEO).

Pour être cohérents avec la démarche de réduction des consommations d'électricité, les élus ont décidé de réduire le périmètre des illuminations et aussi de limiter la durée d'illumination.

Les décorations seront réparties de la manière suivante :

- 2 leds dans les arbres près du tabac.

Les motifs seront placés (un par endroit retenu) :

au pont Algoud, vers la bibliothèque, vers l'église, vers la mairie (type fil led), au bureau de tabac, au Café des Sports, au dépôt de pain. Il n'y aura donc pas de guirlande entre le pont du Rieussec et le Café des Sports. Au total une réduction d'1/3 des guirlandes ; en 2013 la puissance de l'installation était de 25kW (dépense estimée de 1300 euros). On peut espérer une réduction significative cette année. Pour l'année prochaine, du matériel très économe en énergie peut être installé.

L'extinction des illuminations se fera aux mêmes horaires que l'éclairage public, horaires mis en place le 28 octobre (informations fournies par SDED).

Travaux en cours

Les travaux en cours dans la rue du Faubourg du Temple aboutiront à une organisation différente de celle de la Grande Rue.

La chaussée aura une pente unique, avec le caniveau au sud. Un trottoir (en béton désactivé) longera le côté sud, de la rue des Frères Naef jusqu'au tunnel.

Coté Nord une bande avec un béton désactivé bordera les façades. Cette bande ira jusqu'aux deux dernières maisons, où la largeur de la rue autorisera un trottoir. Ce trottoir se terminera à l'approche de la falaise, pour ne pas encourager le passage à son pied et éviter la traversée devant le tunnel. Enfin avant le tunnel, il y aura quelques places de stationnement délimitées.

D'autre part, la période des plantations approche ! Grande Rue/Place de l'Eglise : les fosses destinées à recevoir des arbres ont été agrandies, elles contiendront un mélange drainant, appelé terre/pierre, de manière à protéger la chaussée et les trottoirs de la croissance des futures racines.

Au programme des plantations : un micocoulier de Provence (Place de l'Eglise sur la terrasse de la crêperie du Tunnel), un frêne à fleurs (devant le snack du Tunnel et le Petit Casino), un savonnier (fleurs jaunes et fruits décoratifs), et un cédrèle (Toona sinensis Flamingo) qui portera un feuillage rose au printemps.

Et le platane centenaire devant l'Office de Tourisme sera protégé par une fosse largement dimensionnée, avec donc suffisamment de perméabilité pour lui donner une nouvelle jeunesse.



ANIMATIONS PROPOSEES à Saillans :

- LES AMIS DE LA LECTURE > **Vente de livres d'occasion**
- DANCE STUDIO BY CARO > **Spectacle de Danse**
- COMITE DES FETES > **Lâcher de ballons**
- ROCHECOURBE ESCAPADES > **Chocolats chauds et gâteaux faits maison**
- PING PONG CLUB DE SAILLANS > **Châtaignes chaudes et vin chaud**
- OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SAILLANS > **Promotion du Téléthon à Saillans > Pêche à la ligne**
- VELO CLUB DE SAILLANS > **Défi « City Bike », course à vélo à travers le village, de 7 à 77 ans !**

Intercommunalité

Suite à la décision du Conseil Constitutionnel, un conseil communautaire avec tous les nouveaux élus a eu lieu le 16 octobre 2014 à Espenel. Il a procédé à un vote pour la 7^e Vice-Présidence Tourisme et Agriculture :

Franck Monge (maire de Vercheny) a été élu (25 voix) contre Vincent Beillard (maire de Saillans).

Vincent Beillard, seul candidat, rentre dans le bureau (25 voix mais avec quand même 14 votes blancs).

Dans une lettre d'info prochaine, plus d'information sur le rôle, les compétences, les dossiers traités à la Communauté de Communes du Crestois Pays de Saillans Cœur de Drôme.

Panneaux d'affichage

Tout le monde les attend... leur mise en place a commencé.

6 panneaux d'affichage municipaux seront installés dans les quartiers suivants : Samarins, Les Chapelains et Trélaville. En centre village, ils seront positionnés place du Fossé, esplanade de l'Eglise mais aussi à l'angle Avenue Coupois/rue St Jean (vers les bacs de tri).

2 panneaux d'expression libre en bois seront aussi posés pour les associations et pour les habitants qui souhaitent s'exprimer, place du Fossé et sur l'esplanade de l'Eglise.

Vous y trouverez outre l'agenda municipal mensuel, l'agenda culturel et associatif, des informations pratiques, le rappel des arrêtés municipaux et des flashes info sur le quotidien de Saillans.

Les toilettes publiques à Saillans

Saillans dénombre 5 toilettes publiques, dont 2 qui sont hors d'usage.

Avez-vous remarqué que nos 3 toilettes publiques sont si discrètes qu'on ne les voit pas. Que les touristes ne les trouvent pas et vous... savez-vous où elles se trouvent ?

Saillans se doit d'être accueillant pour tous, habitants, visiteurs, touristes d'un jour.

Les commissions ont mis en lumière certains manques d'aménagement dit "urbain" sur notre commune comme : poubelles, cendriers, bancs, garages à vélos ; la signalétique doit être repensée et renouvelée, ainsi que des points d'eau, des jeux pour les enfants, les toilettes publiques.

Petit à petit, la commune va intégrer ces futurs aménagements qui changent notre quotidien, incitent au civisme, à la propreté, améliorent l'accueil.

Etat civil

Depuis le 1^{er} juillet 2014

Liste des décès :

Monsieur DEGALLAIX Michel décédé le 8 juillet 2014 à Crest
Madame MARTIN Catherine décédée le 6 août 2014 à Saillans
Madame BALDISSERA Emilia épouse BARTOLETTI décédée le 25 août 2014 à Crest
Monsieur HOURS Louis décédé le 28 août 2014 à Saillans
Madame MARCEL Juliette épouse GAUTHERON décédée le 3 octobre 2014 à Crest

Liste des mariages :

BONNOT Sylvain et Malfay Patricia le 12 juillet 2014
BERNARD Laurent et Descamps Caroline le 19 juillet 2014
BAUDOUIN Flavien et MEYRIGNAC Gaëlle le 9 août 2014
PAGLIERI Mario et BRET Marion le 23 août 2014
ROSSI Dario et GUEYMARD Geneviève le 30 août 2014
FORESTIER Bernard et Souillol Danièle le 13 septembre 2014

Liste des parrainages civil :

Enfant Mahesh KUMAR le 1^{er} septembre 2014
Enfants Romy et Charlotte DOERFLER le 6 septembre 2014 (la famille a fait un don de 150 euros à l'association "les petites canailles" suite à ce parrainage)

Pas de naissance.

Saillans au quotidien

Nous avons déposé une demande de subvention, qui est à ce jour accordée sur le principe, pour aménager 3 nouvelles toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les emplacements seront discutés en groupe action-projet, mais déjà on peut annoncer que l'une d'elle sera disposée sur l'espace en bord de Drôme/Rieussec.

Le montant de ces 3 installations est de 30 977,50€ HT, financé à 30% par le conseil général ; nous recherchons d'autres financements avant de lancer officiellement un appel d'offre aux entreprises.

Pour information, le coût et l'installation d'une "cabine" de toilettes tout équipée comme celle nouvellement installée à Aouste-sur-Sye est de 48 600€, auquel il faut ajouter la consommation d'eau annuelle.

L'équipement consiste en un système de toilette sans eau, sans électricité ni produits chimiques fonctionnant grâce à la seule énergie du vent et du soleil.

Le concept ne donne lieu à aucun épandage, ni drainage induit par des rejets dans les sols. La séparation gravitaire et la ventilation continue entrant dans la cabine éliminent toute odeur intérieure. La faible profondeur d'installation peut être adaptée aux zones humides (bord de Drôme). Le dispositif ne demande pas de produits de nettoyage et de consommables. La cabine est réalisée dans des matériaux robustes (polyéthylène), conçus pour résister aux conditions difficiles et au vandalisme et l'aspect esthétique soigné par un bardage en bois.

Une rampe permettant l'accès aux personnes handicapées, si elle est requise par la configuration du terrain est prévue ainsi que la dalle dans la cabine.

L'entretien sera généralement assuré par une société de curage ordinaire, une à deux fois par an pour 10 000 à 15 000 visiteurs annuels, ou par les services techniques de la commune.



en 2015, la municipalité passe au papier recyclé

Le papier utilisé en mairie sera prochainement entièrement recyclé. Un prestataire de la Drôme, la société bureau Ethic, (<http://bureau-ethic.com/index.php>) sera fournisseur pour un budget équivalent à celui de 2014. Cette décision s'inscrit dans la volonté de la municipalité pour favoriser les circuits courts et les achats de proximité et écologiques.

L'objectif est multiple : favoriser les entreprises et artisans locaux au niveau des travaux, consommer des produits plus éthiques en mairie (boissons, produits ménagers, etc...).



Cet équipement ne demande pas de contrat de maintenance technique particulier.

L'éclairage intérieur peut se faire par l'installation d'un panneau photovoltaïque autonome placé sur le toit (et ne nécessite donc pas la pose et le coût d'un compteur et d'un abonnement).

Adopter un pot !

Les nouveaux pots Orange de la Grande Rue sont arrivés. Nous vous offrons la possibilité de les adopter, surtout s'il y en a un près de chez vous (de l'Oignon/rue Albert Gueymard à la rue de l'Hôpital) ; 8 pots Orange de 83 cm de hauteur et 4 pots Orange de 1 m de hauteur attendent leurs tuteurs.

Inscription à l'accueil de la mairie.

A deux pas, le commerce de proximité, ça vous change la vie !

A DEUX PAS est une campagne de communication à laquelle ont participé 2 300 commerçants en Drôme et en Ardèche, et 7 000 en Rhône-Alpes.

Du 8 au 18 octobre 2014

Cette opération de promotion, organisée par la CCI de la Drôme, a mis en avant les atouts du commerce de proximité :

l'accueil, la convivialité, la qualité et le service.

5 commerces de Saillans ont participé :

- **Boucherie Charcuterie Pascal 42 Grande Rue 04 75 21 52 15**
- **L'Univers de Pascal (produits régionaux) Rue du Docteur Illaire 06 08 83 55 27**
- **La petite graine, vente de produits biologiques, Grande rue de Saillans 04 75 21 75 93 – lapetitegraine1@gmail.com**
- **Le Bouquet de Lavande (Cuisines) Grande Rue 04 75 21 03 18**
- **Laverie de la Roche (et mercerie), rue Raoul Lambert, 04 75 21 59 22**

La municipalité de Saillans a soutenu cette opération ; elle a interpellé les commerçants en l'absence d'union des commerçants ; elle souhaite leur maintien et leur développement pour maintenir un cœur de village vivant, ce qui est aussi souhaité par une très grande majorité de la population.

Tarif location salles communales

Associations Saillans			Associations hors Saillans			Caution et Options (pour tous)		
	Mise à disposition	Chauffage	Mise à disposition ponctuelle	Mise à disposition régulière (*)	Chauffage	Cuisine	Ménage	Caution (pour tous)
Salle des fêtes	Gratuit	3 / heure, soit 1 le jeton	100	2 /heure*	6 / heure *soit 2 le jeton	30	100 salle + 30 cuisine	750
Salle polyvalente	Gratuit	1 /heure.Ponctuel : gratuit.	50	1 /heure*	1 /heure*	non prévu	70	250
Salle de la République	Gratuit	1 /heure.Ponctuel : gratuit.	non	/	/	/	/	100
Salle Motricité (école)	Gratuit	1 /heure.Ponctuel : gratuit.	non	/	/	/	/	250
Salle d atelier (école)	Gratuit	1 /heure.Ponctuel : gratuit.	non	/	/	/	/	250 par salle
Salles appartements mairie	Gratuit	1 /heure.Ponctuel : gratuit.	non	/	/	/	/	100 par salle

(*) Cours réguliers donnés, par exemple de manière hebdomadaire, sur plusieurs mois.

*Toute heure entamée est due

Location ponctuelle aux personnes privées et entreprises								
	Habitant	Personne hors Saillans	Entreprise Saillans	Entreprise hors Saillans	Caution	Cuisine	Ménage	Chauffage
Salle des fêtes	100	non prévu	200	non prévu	750	non prévu	100 salle + 30 cuisine	6 / heure
Salle polyvalente	50	150	100	300	250	non prévu	70	50

Exemple de locations pour les personnes privées : fêtes, mariage, anniversaires, ..)

Exemple de locations pour les entreprises : salon, activité commerciale, ..

Comptes rendus conseils municipaux accessibles

Tous les comptes rendus des conseils municipaux depuis 2008 seront bientôt sur le site internet.

Sur www.mairiedesaillans26.fr, au sous-menu Archives, vous trouverez déjà ceux de 2013, 2012 et 2011.

Si vous n'avez pas internet, vous pouvez demander une copie à l'accueil.

(merci à Emmanuel Cappellin pour son aide précieuse)

Stationnement et circulation à Saillans

Attention :

1° les sanctions sont applicables de jour comme de nuit.

2° le Fossé est le point noir, mais d'autres

stationnements gênants à Saillans ont été identifiés. De mauvaises habitudes ont été prises : stationnement sur les trottoirs, sur des emplacements non marqués, qui nuisent à la circulation et aux piétons.

La commission Stationnement Circulation a statué sur l'information avant la sanction (sauf au Fossé).

C'est pourquoi certains usagers vont être invités à changer leur comportement par une lettre sur le pare-brise qui précédera une future sanction.

Nous comprenons la difficulté du stationnement à Saillans, c'est pourquoi nous vous invitons à venir participer au prochain Groupe Action Projet (GAP) qui traitera de ce problème et des solutions envisagées (surveiller les dates sur l'agenda communal et le site internet de la Mairie).

Par contre, nombreux sont les Saillansons qui nous remercient de prendre enfin cette question à bras le corps, même si parfois il faut en passer par une amende de stationnement.

A savoir***Ambrosie : tous vigilants !***

L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive annuelle dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant. Les principales manifestations cliniques sont, pour les personnes sensibles, des rhinites, conjonctivites et trachéites, qui peuvent parfois déclencher des formes



d'asthme assez graves. C'est un problème de santé publique croissant. La région Rhône-Alpes est la plus touchée en France. L'arrêté préfectoral 201-0033 du 20 juillet 2011 impose aux propriétaires, locataires, ayants droits ou occupants de prévenir la pousse d'ambrosie et de détruire les plants d'ambrosie déjà développés.

Cet été, comme les étés précédents, la commune de Saillans a été touchée. La mairie a été interpellée par différents habitants, soit en direct, soit par le biais de la plateforme internet de signalement : <http://www.signalement-ambrosie.fr/>.

Sabine Girard, élue référente à l'environnement, est également la référente ambrosie de la commune. Elle est intervenue en rappelant aux propriétaires et occupants des parcelles incriminées leur obligation légale d'arrachage. Une rencontre a également été organisée avec l'adjointe à l'environnement de la mairie de Livron, qui mène depuis plusieurs

années un plan d'action exemplaire en matière de contrôle de l'ambrosie.

Cet enjeu important sera abordé lors de la prochaine commission participative Mobilité, Environnement et Energie, en vue de la mise en place d'un plan de communication et d'action la saison prochaine. Pour prévenir la pousse d'ambrosie et procéder à son arrachage avant la grenaison, rappelons que la vigilance et l'action de tous sont nécessaires : propriétaires et occupants de jardins, collectivités en charge des routes, de la rivière, agriculteurs, maîtres d'ouvrage, etc.

Pour mémoire : la prochaine commission participative Mobilité, Environnement Energie aura lieu le vendredi 21 novembre prochain, à 20h à la mairie.

Concessions funéraires à l'abandon

La reprise d'une concession funéraire à l'abandon nécessite 4 étapes.

Le constat d'abandon, par le Maire, en présence des descendants ou successeurs. Une concession peut être considérée comme abandonnée à partir de trois critères :

- avoir plus de trente ans d'existence ;
- la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;
- être à l'état d'abandon (délabrée, envahie par des plantes parasites ou des arbustes)

Le procès-verbal d'abandon, adressé par le Maire aux descendants et successeurs, et affiché en Mairie : il les invite à remettre la concession en état. 3 ans après, un nouveau constat est fait : si rien n'a changé, le Maire informe les descendants et successeurs des mesures envisagées et, 1 mois après, saisit le Conseil Municipal.

La décision de reprise de la concession est soumise à l'avis du Conseil Municipal. L'arrêté du Maire est exécutoire dès qu'il a été porté à la connaissance du public.

La reprise de la concession et les droits de la commune sur les terrains repris : un mois après la publication de l'arrêté de reprise, le Maire peut faire enlever les éléments du monument funéraire et concéder à nouveau la concession aux conditions suivantes :

Flash spécial accessibilité pour les commerces

L'ordonnance accessibilité est passée en Conseil des Ministres le 25 septembre dernier. Elle devrait paraître au Journal Officiel rapidement :

Elle devrait prévoir :

- que l'échéance du 1^{er} janvier 2015 est maintenue,
- que les normes à respecter par les ERP de 5^{ème} catégorie seront quelque peu simplifiées,
- que les ERP de 5^{ème} catégorie auront trois possibilités :
- S'ils sont aux normes au 31 décembre 2014 (y compris par dérogation), ils doivent adresser une attestation de leur accessibilité en Préfecture avant le 28 février 2015. Toute attestation peut être accompagnée de pièces justificatives : attestation de bureau de contrôle, arrêté d'ouverture, etc. Cette attestation les exempte d'Agenda d'accessibilité programmée.

- Soit ils ont déposé **une demande de dérogation** en Mairie, avant le 31 décembre 2014,
- Soit ils **déposent un Agenda d'accessibilité programmée** en Mairie avant octobre 2015 (un an après la publication de l'ordonnance au Journal Officiel). Ces établissements auront alors 3 ans pour réaliser les travaux de mise en accessibilité. (Le Cerfa sera disponible à partir de novembre prochain).

Les établissements qui ne respecteraient pas ces conditions seraient passibles d'une sanction de 2500€ et de sanctions pénales.

Pour plus d'informations : www.accessibilite.gouv.fr

1. avoir fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans l'emplacement repris et les avoir fait réunir dans un cercueil ;
2. avoir fait aussitôt réinhumer ces restes dans un emplacement du même cimetière affecté à perpétuité par un arrêté municipal et aménagé en ossuaire ;
3. avoir consigné les noms des personnes dans un registre tenu à la disposition du public.

Pour lire la réglementation complète sur ce sujet, reportez-vous au site internet de la Mairie.

Association Les Gourmands

Voici une présentation rapide de la cantine scolaire gérée par l'association Les Gourmands. Le règlement intérieur sera prochainement disponible en téléchargement sur www.mairiedesaillans26.fr. Les repas au restaurant scolaire sont cuisinés sur place.

Les menus sont établis sur six semaines et sont basés sur un plan alimentaire validé par une diététicienne en tenant compte des légumes et des fruits de saison.

Quelques produits bio ou locaux rentrent dans la composition des menus chaque semaine.

Rappel : quelques places sont disponibles en réservant la veille, afin de découvrir la cantine.

Association Les Gourmands, Immeuble Le Cresta
Rue Raoul Lambert 26340 Saillans – Tél. 04 75 22 40 63

Ouvert à tous, lundi, mardi, jeudi et vendredi à 12h service unique

Menu du jour (café compris), avertir la veille ou le matin avant 8h

L'accorderie du Diois

L'Accorderie du Diois est un système d'échanges et de services entre habitants/es d'un même territoire. Chacun propose un service et en contrepartie bénéficie des services des autres membres ; la base de l'échange se comptabilise en heures. A Saillans, les permanences de l'Accorderie se déroulent tous les mardis de 17h à 19 h au local associatif l'Oignon, les animateurs vous accueillent, vous informent, prennent les inscriptions.

Recherche locaux désespérément

De nombreuses associations, plusieurs demandes d'installation...

Si vous avez des locaux à louer, à prêter, quels que soient les types d'espace (grand garage éventuellement..., terrains disponibles pour maraîchage ou jardins).

Écrivez à la mairie ou à economie@mairiedesaillans26.fr

Phosos souvenir



Inauguration le jeudi 21 août de la plaque Maurice Albert, en présence de la famille, d'anciens maquisards et de plusieurs habitants et élus de Saillans.



Vendredi 5 septembre, petite cérémonie pour féliciter Annick Gramond-Poncet (30 ans au service de la mairie et des enfants) et Olivier Yrles (garde-champêtre, 20 ans au service des Saillançonnaises et Saillançons). Arrivée de Caroline Postaire la nouvelle secrétaire générale qui remplace Olivier Garnier qui était en poste depuis 2008.



Mardi 2 septembre, rentrée scolaire 2014 et mise en place des TAP à Saillans



Photos souvenir

20 septembre, nettoyage de
Cachepou par des habitants
5 octobre, descente en canoë pour le
ramassage des déchets en bord de
drôme organisée par le Canoë Club
Rivière Drôme

10-12 octobre, Festival du Polar
13^e édition Anguille sous Roche



Photo : ©Hélène Boyer

A la salle du conseil :

- Lectures musicales (Yasmina Kachouche et Ludmilla Schmitt)
- Patrice Dard (et les conférenciers Jacky Dugrand et Hervé Delouche)

En 2015, ce sera les 70 ans de la série noire, en partenariat avec Gallimard (voir article création d'une nouvelle association Anguille sous Roche page 14)



17 septembre, présentation publique du Conseil des sages, veille participative de la politique communale

Les habitants travaillent et s'impliquent pour leur village

Groupes action-projet (GAP) - synthèse au 15 octobre 2014

1. Animation du village

- > Ce groupe a été lancé avant l'été, la 2^e rencontre a eu lieu au début de l'été avec les associations.
- > Il faut le relancer cet automne avec une priorité : le téléthon

2. Transparence-Information

- > Ce groupe existe depuis avril. Il a mis en place une équipe de correcteurs. Il a travaillé sur les panneaux d'affichage et sur la lettre d'information.
- > Maintenant, le sujet est l'amélioration du site internet.
- > Ensuite, un « livret habitants » va être préparé.

3. Rythmes scolaires

- > Plusieurs rencontres ont eu lieu (voir lettre d'info de l'été), il n'y a plus de rencontre maintenant du GAP.
- > Par contre un groupe de pilotage *Evaluation des rythmes scolaires sur Saillans* (une dizaine de 10 personnes dont des enseignants) a été créé.
- > Il va approfondir la réflexion sur la réforme, la fatigue des enfants, mettre l'accent sur la fragilité du système (beaucoup trop de bénévoles...)
- > Mais la cohésion éducative est maintenue, il y aura un travail sur règlement intérieur commun, des questionnaires vers enfants/parents,...
- > Prochaine réunion en décembre

4. Aménagement grande rue/Faubourg du Temple,

Ce groupe a choisi le mobilier et a pris les décisions suivantes :

- > les fosses des arbres ont été agrandies,
- > le choix d'essences différentes (4),
- > le mobilier spécifique (banc original,...) fabriqué par des artisans locaux
- > le choix des pots
- > un groupe de travail pour aménagement de ces bacs va se monter (voir Adoptez un pot page 4)

5. Extinction de l'éclairage public la nuit (créneaux, rythmes...) pour une réduction d'énergie.

- > Le groupe a proposé aux élus un plan de mise en place de l'extinction qui démarrera le mardi 28 octobre à minuit.
- > Le GAP travaille sur une campagne d'affichage.
- > Une 2^e réunion publique d'information aura lieu le mercredi 19 novembre à 18h en présence des représentants du SDED et les participants du Gap
- > Le GAP sera en sommeil pendant 6 mois et travaillera ensuite sur un 1^{er} bilan.

6 Commission jeunes :

- > 3 axes de travail ont été choisis :
 - 1) Organiser des festivals et événements « jeunes » toute l'année (surtout l'hiver)

2) Mettre en place un local pour les jeunes, géré par eux avec l'aide d'un référent adulte

3) Aider les jeunes à la mobilité et aux déplacements

- > La 2^e rencontre a eu lieu samedi 18 octobre.

7. Sensibilisation à la protection de la rivière Drôme

- > 2 réunions en juillet = réalisation de panneaux de sensibilisation. L'un a été vandalisé à Cachepou et remplacé durant l'été par les services techniques.
- > Bilan et suite à donner seront abordés lors de la prochaine commission environnement (21 novembre)

8. Favoriser la transmission des commerces existants quand le problème se pose et la recherche de locaux pour les créations d'activité

- > 1^{ère} rencontre le 24 octobre

9. Centre de ressources d'activité et de compétences, local à la disposition des professionnels

- > 1^{ère} rencontre a eu lieu le 17 octobre

10. GAP Aménagement et partage de l'espace urbain à Saillans

- > Ce Groupe Action Projet se réunira la première fois en décembre à la mairie. Surveillez l'agenda communal.

11. GAP salle des fêtes

- > La 1^{ère} rencontre aura lieu en janvier ; ce sera une réflexion importante pour le village et ce groupe sera coordonné par plusieurs élus référents.

12. GAP Organisation de l'entraide sociale : bénévolat structuré, aides diverses pour les personnes seules (démarches, déplacement, neige, chaleur)

- > Ce groupe est en attente, il commencera lorsque celui du Diagnostic sera terminé.

13. GAP Diagnostics, états des lieux de ce qui existe au niveau social

- > Lors de la 2^e rencontre du 22 octobre, il y aura validation du questionnaire (qui sera mis à disposition dans certains lieux), mais ce sont essentiellement des enquêteurs et/ou des personnes travaillant sur la santé qui iront dans les quartiers.

14. Gap finances

- > Après plusieurs réunions, un groupe action-projet est créé avec comme objectif d'éditer un document "Budget communal" compréhensible par l'ensemble de la population.
- > La 1^{ère} rencontre aura lieu en novembre.

Participatif

Conseil des Sages

Le 17 Septembre dernier, les membres du Conseil des Sages se sont présentés aux Saillansons et Saillansonnnes lors d'une réunion publique d'information. Ils ont pu à cette occasion rappeler les rôles et objectifs du Conseil et notamment son rôle de veille sur le bon usage de la politique participative par les élus, et préciser à ce sujet qu'il n'est nullement un bureau politique puisque qu'il ne peut agir ou émettre un avis que sur la forme politique (la participation citoyenne) et non sur le fond (le choix des décisions).

Préalablement à cette réunion, un appel à candidature a été opéré afin d'augmenter le nombre de "Sages", passant ainsi de 6 à 12. 12 candidatures ont alors été enregistrées. La sélection a été réalisée par tirage au sort paritaire le soir de la réunion publique.

Notez que vous pouvez désormais solliciter le Conseil des Sages pour toute question ayant trait à la participation citoyenne, par mail à conseildessages@mairiedesaillans26.fr.

Le Conseil des Sages de Saillans est aujourd'hui composé de Sylvie BLAISE, Jeannine RENARD, Cécile CALLOUD, Christiane DAUMAS, Gwenola BRETON, Marie-Alice ROSIQUE, Tristan RECHID, Patrick THEVENET, Bruno MONIER, Vianney BOUQUET, Enzo CORMANN et Emmanuel CAPPELLIN.

Diagnostic des besoins sociaux sur le village

Lors du Groupe action-projet qui a eu lieu le 19 septembre, pour chacun des participants, il apparaît nécessaire de recenser les besoins sociaux de la population avant d'engager des actions en termes de solution. Des thèmes majeurs sont abordés comme, par exemple, la mobilité, l'isolement, la lisibilité des ressources existantes... Pour recueillir la parole des habitants et ne pas se substituer aux personnes intéressées, il est décidé de faire une enquête sous forme d'entretiens individuels et anonymes à domicile.

Un groupe de travail se penche sur l'écriture de l'enquête, un autre groupe se chargera de se rendre chez les habitants pour mener l'enquête ; un courrier adressé à chacun préviendra du passage des enquêteurs.

Le GAP diagnostic se réunira le 22 octobre pour valider l'enquête et la lancer.

Participez au défi « Familles à Alimentation Positive » !

La mairie de Saillans est structure-relais sur le territoire Bio-vallée pour le défi « Familles à Alimentation Positive en équipe ». Ce défi qui se déroule d'octobre 2014 à mai

2015 a pour objectif de démontrer que l'on peut manger bio local sans augmenter son budget, tout en se faisant plaisir !

Le principe est simple : des équipes d'une **dizaine de familles** se regroupent pour représenter leur territoire et relever **le défi d'augmenter de 20% leur consommation en produits bio locaux tout en conservant un budget constant**. Le concours se base sur le progrès global des comportements des concurrents : peu importe d'où on part, l'essentiel est de **progresser ensemble**. Tout le monde peut participer : personne seule, couple et foyer avec des enfants.

Chaque équipe est invitée à **participer gratuitement à des évènements réguliers** destinés à aider les équipes à relever le défi, une fois /mois environ : atelier culinaire pour confectionner des plats bio locaux de saison peu coûteux, atelier jardinage bio, visite de ferme bio, découverte de lieux de vente de produits locaux bio et de saison, rencontre avec un diététicien nutritionniste pour échanger sur ses menus et savoir comment équilibrer ses repas bio à budget constant, atelier pain.

Le défi a été lancé le samedi 18 octobre, de 9h30 à 12h à la Ferme « Le Petit Nid » chez Mathieu REYNARD à Mirabel-et-Blacons (élevage de chèvres, porcs et poules, production de fromage, charcuterie).

Vous pouvez vous inscrire, vous informer sur ce défi à l'accueil de la mairie ou en écrivant un mail à : environnement@mairiedesaillans26.fr.



Participatif

Une nouvelle commission participative sur la circulation et le stationnement à Saillans

Une nouvelle commission participative a été créée à Saillans, au regard de l'importance de l'enjeu et de attentes des habitants : optimiser le stationnement et la circulation dans le village. Elle est co-pilotée par les élus référents à l'« Aménagement et travaux », André Oddon et Michel Gautheron, ainsi que par ceux à la « Mobilité, environnement et énergie », Sabine Girard et Joachim Hirschler.

La première réunion de cette commission participative a eu lieu vendredi 12 septembre à la salle polyvalente à 18h00. 24 participants, élus et habitants, ont travaillé deux heures durant à établir un premier diagnostic de la situation et à proposer de premières orientations. Les réflexions ont porté à la fois sur le partage de l'espace des rues, routes et places entre les voitures, les cyclistes et les piétons, mais aussi sur la régulation du flux de voitures et sur les formes alternatives de mobilité.

Trois priorités ont pu être définies. La première priorité porte sur l'aménagement des rues et des places du village. La seconde concerne les améliorations du plan de circulation automobile et deux-roues. Enfin, la troisième priorité est celle de la gestion du stationnement en périphérie du village lors de fortes affluences de fréquentation (période estivale et de manifestations).

La création d'un Groupe Action Projet « **Aménagement et partage de l'espace urbain** » a été acté en Comité de Pilotage. Ce Groupe Action Projet se réunira la première fois en décembre à la mairie. Il visera à mettre en place de premières actions en vue d'optimiser et de rationaliser les espaces de stationnement, mais également d'aménager les rues, ruelles et places afin de faciliter la cohabitation des véhicules à moteur, des vélos et des piétons. Nous vous attendons nombreux.

Pour consulter le compte-rendu de cette première commission participative : <http://www.mairiedesaillans26.fr/>

Expression libre

Aide aux devoirs : appel à bénévoles

Le club informatique du Pays de Saillans cherche des bénévoles pour assurer l'aide aux devoirs les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 15h30 à 17 h élèves de l'élémentaire, de 17 à 18 h élèves des collèges en 6^{ème} et 5^{ème}.

Ces bénévoles considérés comme actifs, bénéficient d'une adhésion réduite au club (24 € au lieu de 60 €).

Si vous êtes intéressés pour un de ces créneaux horaires, passez au club ou téléphonez au 04 75 22 31 71.

Merci.

Le club informatique du Pays de Saillans

Bibliothèque à domicile

Vous ne pouvez pas vous déplacer, même temporairement ? Chaque premier samedi du mois, deux bénévoles de la bibliothèque peuvent vous apporter une quarantaine de livres, parmi lesquels vous choisirez vos lectures du mois.

Il vous en coûtera un abonnement à la bibliothèque, soit 10 € pour l'année, sans supplément pour ce service.

Si vous-même ou quelqu'un de votre entourage êtes intéressés, contactez la bibliothèque de Saillans :

6 grande rue, 26340 Saillans
ou bibliotheque.saillans@wanadoo.fr
ou Anne-Marie au 06 89 31 39 46

La bibliothèque de Saillans

L'association « L'école du chat libre du Diois » communique :

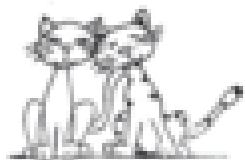
Un chat libre est un chat domestique qui a été abandonné, perdu ou né d'une chatte abandonnée. Leur vie est difficile et leur survie, précaire. Ils sont souvent victimes de mauvais traitements liés à leur condition d'animaux errants. Nous incitons les propriétaires de chats à prendre conscience de leurs responsabilités : un chat rendu dépendant par l'humain, aura beaucoup de mal à se débrouiller seul.

Cependant, ces chats ont leur utilité : ils jouent notamment un rôle bénéfique dans la destruction des rongeurs et des insectes.

Expression libre

Ces pages sont réservées aux associations et aux habitants qui souhaitent s'exprimer sur une actualité de la commune.

la prolifération du chat



gestation 52-65 jours



1^{re} année: 3 portées 12 chatons



2^e année: possibilité 144 chats



3^e année: possibilité 1728 chats



4^e année: possibilité 20736 chats

stérilisation = solution

Mais il est important de contrôler leurs naissances. Les chats se reproduisent facilement (2 ou 3 portées par an et par chatte, 6 ou 7 chatons par portée, soit une vingtaine de naissances par an, d'individus eux-mêmes fertiles, etc... cf tract ci-joint)

Cette prolifération peut devenir une nuisance pour les oiseaux et pour les riverains. D'où l'intérêt de faire stériliser les femelles ainsi que les mâles. Cette opération est aussi l'occasion de contrôler leur état sanitaire.

Depuis l'arrêté du 30 septembre 1988, les chats ne sont plus classés dans la catégorie des animaux dits nuisibles. Ils sont considérés comme des animaux domestiques, dont la destruction est interdite.

L'expérience montre que la destruction pure et simple des chats ne règle jamais le problème de la

prolifération, car le territoire « nettoyé » est très vite occupé par d'autres chats.

Le contrôle des naissances par la stérilisation a prouvé son efficacité dans de nombreuses villes – notamment, près de chez nous, à Die.

Afin de reconnaître les animaux stérilisés, les vétérinaires leur tatouent une lettre dans l'oreille (O pour ovariectomie, S pour stérilisation, ou une étoile).

D'après les vétérinaires, la stérilisation ne traumatise pas les femelles et, contrairement à l'idée reçue, il n'est pas nécessaire qu'elles aient eu au moins une portée, ni pour leur santé, ni pour leur équilibre psychique.

Concernant les chats mâles, la castration a de nombreux avantages : elle évite les marquages urinaires, les bagarres (entraînant blessures, miaulements intempestifs) et les fugues.

La prise en compte des problèmes liés à la population féline permet d'améliorer le cadre de vie de tous et de limiter les conflits de voisinage.

Nous souhaitons initier une politique de protection et de gestion des chats libres sur la commune, et par ailleurs, inciter les propriétaires d'animaux de compagnie à avoir une démarche citoyenne consistant à les faire stériliser et à ne pas les abandonner, ou à favoriser une prolifération qui oblige les services sanitaires à procéder à des euthanasies.

L'association « L'école du chat libre du Diois » préconise :

- Un travail pédagogique, notamment par le biais du site internet de la commune et du bulletin municipal, sur la nécessité de réguler les naissances des animaux de compagnie. Une visite à la fourrière et à la SPA peut donner une idée du nombre d'animaux euthanasiés...
- Une réflexion sur la mise en œuvre de campagnes de stérilisation des animaux de compagnie pour les personnes en difficulté financière (avec le concours éventuel de la SPA) sur présentation d'un avis de non-imposition.
- Une aide financière pour la stérilisation des chats libres, par le biais d'une convention signée entre les vétérinaires locaux et la municipalité.

L'école du chat libre du Diois

Expression libre**Mars & Venus à l'Abri du besoin ?**

A la fin de la réunion du Comité de Pilotage du jeudi 9 octobre, j'ai fait une intervention pour faire part de mes craintes quant au risque d'insalubrité du lieu d'échange légué par l'Alter Village, et proposer d'engager une réflexion globale sur la façon de favoriser les pratiques de récupération sur le territoire de la Commune (incluant la déchetterie).

En retour, quelques citoyennes ont fait part de leur projet d'aménagement du lieu ; effectivement je recevais dès le lendemain par mail (adressé également à une quarantaine de personnes), un appel à participer à ce réaménagement, sous forme de dons de matériels, matériaux, ou de coup de main.

Je suis frappé par le fait que ce soit des femmes qui portent cette initiative.

En tant que citoyen je m'en réjouis, mais en tant qu'homme j'éprouve une réticence liée au fait que cette action n'est pas précédée d'une réflexion (ponctuelle, ou mieux globale!).

Cela me rappelle le fameux one-man-show que Paul Dewandre a tiré du bouquin « Les hommes viennent de Mars, les femmes de Venus », que chaque couple devrait visionner sur you-tube avant de se lancer dans une vie commune ...

Cet abri n'est pas très loin de chez moi, et je participerai volontiers à un chantier collectif...

Mais si certains d'entre vous ont envie de cogiter sur la façon de mettre cet abri à l'abri de l'insalubrité et plus généralement sur la récupération, mon côté martien sera aux anges !

Christian Larcher (Saillans) - christian.larcher8@free.fr

« L'Abri du Besoin » Chantier de réaménagement

Un p'tit local : « l'Abri de besoin », a vu le jour cet été à Saillans à l'initiative du 7ème Alter-village d'ATAK. C'est un lieu d'échanges et de dons ouvert à tous et autogéré.

Un collectif s'est créé pour maintenir cet espace agréable et le rendre un peu plus fonctionnel. Dans cet optique, un chantier de réaménagement se met en route. Il débutera début novembre. Nous voudrions réhabiliter la petite pièce du fond pour gagner de l'espace et revoir l'aménagement de l'ensemble du lieu.

Pour réaliser cette action, nous recherchons du matériel divers :

- des étagères, tasseaux, planches, équerres



- des bambous, de la corde et de la ficelle
- de la peinture à l'eau
- 1 sommier métallique, 2 portants à vêtements et des cintres
- 1 bout de plexiglas

La main d'œuvre et vos idées sont aussi les bienvenues !

Si vous avez de la ressource, merci de nous contacter :

Loudmila 06 87 32 97 92, Nanouska 04 75 22 18 32

Sandrine 06 34 01 49 56, Vincente 06 73 44 55 68

Adhérez à la nouvelle association Anguille sous Roche

Chères amies et chers amis du polar, Nous vous remercions déjà de votre implication dans la réussite de cette 13^e édition d'Anguille sous Roche.

Merci à la Bibliothèque d'avoir maintenu cette remarquable animation culturelle.

Quelle que soit votre tâche, elle a été un élément indispensable à sa réalisation.

L'envie, la volonté, le plaisir de toutes et tous sont les marques de la qualité de notre manifestation. Nous vous devons les nombreux témoignages de satisfaction des

auteurs, visiteurs, spectateurs reçus par mail, téléphone, FaceBook.

Ils vous sont adressés. Cette cordialité reconnue, nous nous engageons à la maintenir au plus haut niveau comme la qualité du contenu.

Le festival continue sous la bannière "Anguille sous Roche" !

Nous espérons que notre projet, nos envies seront aussi les vôtres.

Venez les partager, venez nous proposer les vôtres en adhérant à la nouvelle association.

Nous avons besoin de bras et aussi de têtes (et de sous) !



Expression libre

Ces pages sont réservées aux associations et aux habitants qui souhaitent s'exprimer sur une actualité de la commune.

L'équipe de départ vous proposera bientôt une rencontre pour préparer la fête des 70 ans de la Série Noire, thème de l'édition 2015 !

Contact : Jean-Pierre BALDERANIS, Sarah PUENTE
polar.saillans@anguillesousroche.fr
www.anguillesousroche.fr

Un nouveau club de canoë et de kayak est né : le Canoë Club Rivière Drôme (CCRD)

Basé à Saillans, le CCRD propose de rassembler tous les passionnés de canoë et de kayak de la vallée, pour des sorties sur la Drôme et ses affluents, mais aussi des week-ends sur les magnifiques rivières des départements voisins. Cette création est une bonne nouvelle pour les amateurs de sports de pagaie puisqu'il n'y avait plus de club dans la vallée depuis très longtemps. Le CCRD devient donc le 4^e club de canoë-kayak dans la Drôme avec des débuts prometteurs : une petite dizaine de passionnés se sont rassemblés le 27 septembre pour **une première descente « club »** sur la Drôme. Il faut aussi noter que la page Facebook comptabilise plus d'une centaine « d'amis » après seulement quelques semaines d'existence.

Le CCRD a aussi participé à **un premier nettoyage de rivière** le dimanche 5 octobre, à l'initiative d'EVA location en partenariat avec la Sauvegarde de l'Enfance. Cette action a permis de sortir près de 300 kg de ferraille du lit de la rivière, ainsi qu'une dizaine de sacs-poubelles de 100 litres.

Cette opération nettoyage s'inscrit dans le projet pédagogique du club qui a été clairement défini

dès sa création et qui comporte 3 volets :

- **Découverte, initiation et perfectionnement** du Canoë Kayak et des disciplines associées,
- **Sensibilisation à l'environnement** : connaissance du milieu pour une pratique respectueuse et en harmonie avec la rivière, sa faune et sa flore,
- **Pratique d'autres disciplines sportives**, afin de développer sous une autre forme ses capacités physiques et acquérir l'esprit d'équipe, de solidarité et d'entraide.

Le club ambitionne l'ouverture d'une « école de pagaie » pour les jeunes à la rentrée 2015. D'ici là, il devra trouver des fonds pour acheter du matériel (embarcations, pagaies, gilets, jupettes, casques...) et trouver un local définitif permettant le stockage du matériel, ainsi qu'un accès facile à la rivière. Il devra aussi s'équiper d'un véhicule et d'une remorque assez rapidement. Les licences sont d'ores et déjà disponibles au prix de 50 € pour cette première année de lancement. Un budget prévisionnel précis a été établi.

Des projets d'animations et de promotion du canoë-kayak dans la vallée sont déjà en cours de réflexion. Le club a aussi été contacté par des jeunes en formation de diplôme d'état pour mettre en place des missions de développement.

Souhaitons donc bon vent au Canoë Club de la Rivière Drôme qui communiquera prochainement ses coordonnées officielles. En attendant, vous pouvez prendre contact avec lui via sa page Facebook : Canoë Club Rivière Drôme. **Une permanence est aussi assurée tous les mercredis à 18 h au café associatif « L'Oignon »** (centre de Saillans), lors des « Apéros Vinyle ».

Le Canoë Club Rivière Drôme (CCRD)



VERONNE

Le Comité des Fêtes de Veronne renaît de ses cendres !

Un nouveau bureau a été élu, et des manifestations sont déjà planifiées tout au long de l'année qui vient :

Concours de Soupe le samedi 8 novembre à midi

voir les modalités sur notre site internet : <http://veronne26340.over-blog.com/>.

Inscription à ce concours convivial **avant le 25 octobre**, par email : veronne26340@gmail.com

Viendront ensuite d'autres manifestations comme probablement un festival de cinéma pour l'hiver ou au printemps, des concerts, des expositions d'art, etc...

Une page facebook a été créée également, pour les accrocs d'internet : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100008174375546>



Contacts

Compétences et commissions de la mairie de Saillans

Vincent BEILLARD, maire

Annie MORIN, 1^{ère} adjointe

maire1ereadjointe@mairiedesaillans26.fr

Aménagement, travaux, sécurité

André ODDON, Michel GAUTHERON

travaux@mairiedesaillans26.fr

Vivre longtemps au village, santé, social

Annie MORIN, Agnès HATTON

social@mairiedesaillans26.fr

Enfance, jeunesse, éducation

Isabelle RAFFNER, Christine SEUX

jeunesse@mairiedesaillans26.fr

Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine

David GOURDANT, Vincent BEILLARD, Annie

MORIN, Annette GUEYDAN

associations@mairiedesaillans26.fr

Economie & production locale

Fernand KARAGIANNIS, David GOURDANT

economie@mairiedesaillans26.fr

Environnement & énergie

Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER

environnement@mairiedesaillans26.fr

Finances & Budget

Dominique BALDÉRANIS, Agnès HATTON,

Annette GUEYDAN

finances@mairiedesaillans26.fr

Référents Transparence-Information

Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS

commissions@mairiedesaillans26.fr

Référents Gouvernance et sollicitations médias

Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Agnès HATTON,

Fernand KARAGIANNIS

relation@mairiedesaillans26.fr

Autres conseillers municipaux

François PEGON, Charles DESBOIS

Elus à l'intercommunalité

Vincent BEILLARD, Agnès HATTON

Conseiller général

François PEGON

pegon.francois@wanadoo.fr

Vous voulez rencontrer un élu ?
Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail
ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Permanences élus

	9-12h	14-17h
lundi		
présent(e) en mairie	J. Hirschler, A. Morin	V. Beillard, A. Morin
disponible à distance	I. Raffner, M. Gautheron, D. Gourdant, F. Karagiannis, J. Hirschler, M. Gautheron, D. Gourdant	
mardi		
présent(e) en mairie	D. Gourdant	D. Gourdant
disponible à distance	Christine, D. Gourdant	A. Morin
mercredi		
présent(e) en mairie	Agnès	V. Beillard
disponible à distance	A. Morin, M. Gautheron, A. Gueydan	A. Morin, M. Gautheron
jeudi		
présent(e) en mairie	I. Raffner, Ch. Seux	V. Beillard, F. Karagiannis (15h)
disponible à distance	D. Gourdant	S. Girard, M. Gautheron, D. Gourdant
vendredi		
présent(e) en mairie	A. Odon, S. Girard, A. Odon, V. Beillard, F. Karagiannis (15h)	
disponible à distance	J. Hirschler, M. Gautheron, D. Gourdant	J. Hirschler, S. Girard, M. Gautheron, D. Gourdant
samedi		
disponible à distance	A. Odon, V. Beillard	A. Odon, V. Beillard
dimanche		
disponible à distance	D. Gourdant, F. Karagiannis	V. Beillard

Dates à retenir :

Conseils municipaux (1^{er} vendredis du mois) : 7 novembre, 5 décembre

Comité de pilotage des élus référents (les jeudis) : 30 octobre, 13 novembre, 11 décembre, 18 décembre

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

Représentants, de Saillans, de la CCCPS auprès des syndicats

- Vincent BEILLARD

Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Drôme (SMDVD), Mission Locale, CTEF, Crèche « les petits bouts », Cantine « les gourmands du Pays de Saillans »

- Agnès HATTON

Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD), Office de tourisme du Pays de Saillans

Elus de Saillans aux commissions de la CCCPS

- Agnès HATTON

Aménagement habitat et énergie, Finances, Environnement

- Vincent BEILLARD

Sports, Sociale, Tourisme et agriculture



Secrétariat et services

Mairie de Saillans

Place Maurice Faure 26340 SAILLANS

Tél. 04 75 21 51 52

Courriel : mairie-saillans@wanadoo.fr

www.mairiedesaillans26.fr

Horaires d'ouverture secrétariat :
du lundi au vendredi de 9h à 12h

Garde champêtre principal

Olivier YRLES

police.municipale.saillans@orange.fr

